ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 4429

Texte de la question

M. William Dumas * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontre la filière ovine. La profession est mobilisée en faveur de la parité de revenu avec les autres productions agricoles. Une analyse économique des exploitations d'élevage ovin allaitant en France réalisée par les services de l'INRA fait apparaître leur faible niveau de rentabilité en comparaison avec les principales productions agricoles. L'écart constaté est en effet lié aux niveaux relativement plus faibles d'aides publiques du premier pilier de la PAC. La forte baisse et le faible niveau des revenus projetés risque de conduire à l'abandon d'activité des élevages les plus vulnérables (trop faible dimension, résultats techniques insuffisants, endettement élevé...). Des exploitations d'élevage aujourd'hui techniquement performantes risquent également, à défaut de revenu suffisant, d'arrêter leur activité. Cela pourrait conduire globalement à une baisse significative du volume d'agneaux commercialisés dans les structures d'aval, structures qui connaissent déjà un certain nombre de difficultés économiques. Le rééquilibrage de soutiens publics apparaît urgent pour essayer d'enrayer la baisse d'activité de ce secteur d'élevage, baisse qui pourrait s'accélérer dans les mois et les années à venir. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traverse le secteur, le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin quant à l'avenir de leur profession. En effet, cette production, respectueuse de l'environnement, joue également un rôle déterminant dans les zones les plus défavorisées où elle est souvent un élément déterminant de l'équilibre de ces territoires. Or, la production ovine durant les huit premiers mois de l'année 2007 est en baisse de 4 % et la consommation en recul de 2 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ce phénomène de recul du cheptel est constaté dans les principaux pays producteurs de l'Union européenne et ce constat fait craindre un abandon massif de la production ovine, essentiellement dans les zones les plus fragiles. Le maintien d'un élevage ovin professionnel est un des objectifs du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet élevage présente aujourd'hui des opportunités pour l'installation des jeunes que le ministre encourage avec les professionnels concernés. Dans ce but, une mission avait été confiée à M. Yves Simon, alors député de l'Allier, afin d'explorer les mesures les plus pertinentes à mettre en oeuvre pour donner une nouvelle impulsion à la relance de l'élevage ovin. Des mesures en faveur de l'élevage ovin sont déjà en place depuis plusieurs années afin de le conforter. Celles-ci se sont cependant révélées insuffisantes malgré l'effort financier important qu'elles représentent. Ainsi, face à la crise du secteur ovin, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès le 30 août dernier, un plan de soutien supplémentaire en faveur de cette filière. Ce plan associe à la fois des mesures conjoncturelles en faveur des éleveurs les plus en difficulté et des mesures structurelles, préconisées par M. Yves Simon, destinées à dynamiser et renforcer à long terme les élevages ovins sur le territoire national. Les mesures conjoncturelles d'urgence allient une prise en charge des intérêts d'emprunts à long et moyen terme des éleveurs les plus en difficulté, cette mesure bénéficiera d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur le Fonds d'allègement des charges (FAC) ; un report ou une prise en charge des cotisations sociales ; une aide de minimis basée sur la perte de marge brute des

éleveurs spécialisés, dotée d'une enveloppe de 12 millions d'euros ; le paiement d'une avance de 50 % de la prime à la brebis effectuée le 16 octobre, la Commission ayant accédé à la demande formulée par la France. Les mesures structurelles, négociées avec la profession, visent à renforcer l'organisation de l'offre et de la qualité des produits dans la filière ovine ; mettre en oeuvre une politique de limitation des effets de distorsion de concurrence ; organiser les capacités d'amélioration génétique ovine autour de six pôles régionaux ; mieux prendre en compte le secteur ovin dans les programmes d'enseignement ; mettre en adéquation la recherche avec les besoins des professionnels. Le Gouvernement engagera par ailleurs, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune et à l'occasion de la présidence française, un débat au niveau communautaire sur l'avenir des filières ovines et sur le régime de soutiens au secteur.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4429
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5590
Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7035